

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
(QUÉBEC)

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 594-2018

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2007
INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN
D'URBANISME » DE FAÇON À AGRANDIR LA GRANDE
AFFECTATION M-1 À MÊME LA GRANDE AFFECTATION
RB-1**

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Croix, tenue le sixième jour du mois de novembre 2018, à 19 h 00 heures, à l'endroit ordinaire des délibérations du conseil, auxquelles étaient présents :

LE MAIRE : Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS (ÈRES) :

Madame Gesa Wehmeyer-Laplante
Monsieur Jean-Pierre Ducruc
Monsieur Michel Routhier
Monsieur Jean Lecours
Monsieur Guy Boucher
Madame Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement relatif au plan d'urbanisme portant le numéro 387-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 387-2007 de façon à agrandir la grande affectation M-1 à même la grande affectation RB-1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours

APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 594-2018 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

ARTICLE 1.

Le présent projet de règlement est intitulé :

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2007 INTITULÉ
« RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME » DE FAÇON À AGRANDIR LA
GRANDE AFFECTATION M-1 À MÊME LA GRANDE AFFECTATION RB-1**

ARTICLE 2.

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le règlement 387-2007 de cette municipalité, adopté par le conseil lors d'une séance tenue le 17^e jour du mois de décembre 2007, de façon à agrandir la grande affectation M-1 à même la grande affectation RB-1.

SUITE DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 594-2018

ARTICLE 3.

Modifier la carte intitulée « Grandes affectations 2/2 » de façon à agrandir la grande affectation M-1 à même la grande affectation RB-1, tel que présenté à l'annexe « A » de ce présent projet de règlement.

ARTICLE 4.

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CROIX, CE SIXIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2018.

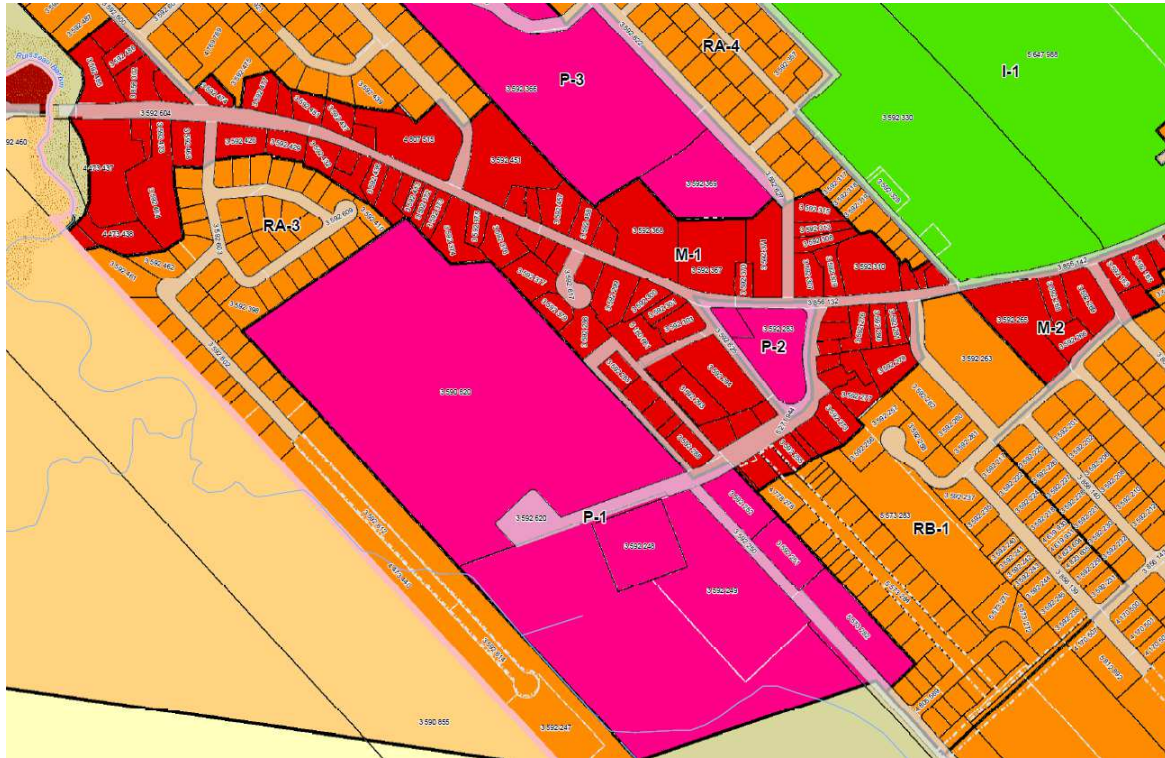
M. Jacques Gauthier
Maire

Mme France Dubuc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

SUITE DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 594-2018

ANNÉE A

CARTE DES GRANDES AFFECTATIONS AVANT MODIFICATION



CARTE DES GRANDES AFFECTATIONS APRÈS MODIFICATION

